

REIGNAC-SUR-INDRE, le 30 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**le Lundi 6 janvier à 19h00.**

- Point sur l'exécution du budget 2024
- Ouverture d'une ligne de crédits d'investissement sur le budget 2025
- Proposition de fourniture gracieuse d'équipements d'éclairage public
- Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

**Loïc BABARY.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Philippe DRUET, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.  
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS excusés** : //

**ABSENT** : //

Madame Carole GIRAUD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

~ Délibération n° 01\_2025 ~

Décisions budgétaires (7.1)

<b>Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025</b>
---

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait sur le budget 2024 voté une opération d'investissement n°241 – Aménagement du cimetière suite travaux de reprise des sépultures à hauteur de 14 152€ afin de régler les travaux d'un devis de la société Elabor qui aide la commune aux procédures de reprise de sépultures, d'un devis de l'entreprise Logistic Funéraire pour l'installation de 8 cavurnes et l'essai d'engazonnement d'une partie du cimetière faite par les employés municipaux. Ces derniers travaux ont nécessité la location d'une machine particulière qui n'avait pas été anticipée, aussi à ce jour reste-t-il sur cette opération un crédit de 9 464€54 qui seront transférés sur le budget 2025 par le biais de l'état des restes à réaliser. 400€00 supplémentaires sont cependant nécessaires, aussi Monsieur le Maire demande-t-il au conseil municipal cette inscription budgétaire en amont du vote du budget 2025 qui pourrait avoir lieu courant mars ou début avril 2025, ce qui lui permettra de payer les travaux d'ici là.

Considérant l'article 1.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que le vote du Budget Primitif interviendra en mars ou avril 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé l'ouverture anticipée des crédits dans la limite de 25% tel que prévu à l'article L.1612.-1 du CGCT précité ;

Considérant que pour la Commune de Reignac-sur-Indre, le montant maximum représente 25% de 576 435,25€ soit 144 108,81€ ;

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

(13 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **DIT** les crédits sur l'opération décrite ci-dessous seront inscrits au Budget Primitif 2025 comme suit :

Opération n°241 – Aménagement du cimetière suite travaux de reprise des sépultures :

Compte 21316 : + 400€00

Le secrétaire de Séance

Carole GIRAUD

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 07/01/2025  
et de la publication le 08/01/2025*



### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'exécution du budget 2024 qui globalement est meilleure que ce qu'on pouvait craindre notamment en recettes de fonctionnement et ce malgré le refus de subventions prévues au départ en investissement telles que celle attendue pour l'installation de la vidéoprotection et celle du Leader pour le projet culturel Focus entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que lors des précédents conseils municipaux nombreux sont les élus à avoir demandé à ce que le dos-d'âne entre les deux bourgs soit mieux signalé notamment grâce à l'ajout de dents de requin en peinture au sol. Monsieur Girault a demandé un devis et il s'agit là d'un budget de 702€58 à prévoir. Le conseil municipal demande au maire de passer commande craignant d'être tenu responsable en cas d'accident dû à une moindre signalisation horizontale de ce plateau de surélévation rue Louis de Barberin. Monsieur le Maire dit qu'il signera donc le devis pour cette nouvelle signalisation horizontale comme le lui demande l'assemblée délibérante.

Il rappelle aux conseillers que dans sa délibération n°26/2020 du 08 juin 2020, le conseil municipal lui a délégué les compétences suivantes : - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant de moins de 20 000€, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; - Décider de la conclusion ou de la révision des louages de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ; - Attribuer à titre exceptionnel et en cas d'urgence, un logement communal vacant, meublé ou non, après avoir obtenu uniquement l'avis de la Commission Municipale « LOGEMENTS » ; - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités des sinistres afférentes ; - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal. Ainsi toutes ces décisions qu'il prendra à partir de maintenant seront enregistrées dans un registre dit « registre des Décisions » et il en informera l'assemblée à chaque nouvelle réunion de Conseil Municipal au préalable des questions diverses.

Monsieur Verdonck explique être démarché par de nombreuses sociétés cherchant à équiper notamment les collectivités de dispositifs divers, dits à économie d'énergie, tels que des ampoules, des têtes de robinets thermostatiques, têtes de candélabres ... afin d'obtenir des certificats d'économie d'énergie CEE. Avec l'aide de Monsieur Stéphane Hérisse il a donc cherché à savoir si notre commune pouvait en profiter pour poursuivre sa rénovation de notre éclairage public. Il s'avère que grâce à la proposition de la société ENEVIE la commune pourrait bénéficier de 68 têtes de lampadaires dont une partie pourrait être installée par les employés municipaux qui utiliseraient la nacelle attelée au tracteur et une seconde partie pourrait être changée par un électricien professionnel avec la location) d'une nacelle plus haute. Le conseil municipal donne son accord à ce que le dossier soit rempli et transmis à cette société pour obtenir les têtes de lampadaires dont 55 en 60W et 13 en 80W toutes pour 6500LM et les faire installer ensuite en remplacement de celles consommant actuellement environ 150W chacune sur notre parc d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique qu'un essai de la Sirène se fera entendre mercredi 22 janvier 11h15 sur notre commune.

Madame Beffara fait le point des dossiers d'urbanisme traités en Novembre et Décembre derniers, ce qui représente 21 actes d'urbanisme dont une partie majoritaire de certificats d'urbanisme.

Mme Beffara poursuit en indiquant qu'un véhicule de La Croix Rouge va être mis à disposition des personnes nécessiteuses de déplacements soit par manque de véhicule ou tout simplement de permis de conduire. Contre quelques centimes du kilomètre ils pourront réserver le véhicule pour se déplacer mais

pour cela la Croix Rouge recherche des chauffeurs bénévoles, sans qui ce véhicule ne pourrait être utilisé. A ce sujet Monsieur le Maire indique la tenue d'une réunion à la salle des fêtes de Chédigny vendredi 10 janvier à 14h00. Il demande si un élu qui ne participerait pas à la préparation de la cérémonie des vœux de Reignac pourrait s'y rendre pour représenter la commune ?

Mr Verdonck indique qu'une sonde automatique devrait être installée sur le lit de l'Indre sur le territoire de notre commune fin janvier afin de surveiller la crue de l'Indre en diminuant les moyens humains mis en œuvre actuellement.

Monsieur Hureau fera un compte rendu de la commission économique à laquelle il s'est rendu début décembre lors du conseil municipal de février.

Monsieur Druet s'est présenté aux commissions communautaires énergie climat et économie rurale et agricole où ont été passées en revue les actions du PCAET Plan Climat-Air-Energie Territorial qui n'avaient pas eu de suite. Il remarque que de moins en moins d'élus se déplacent pour ces réunions et le regrette.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu lundi 3 février 2025 à 19h00 en Mairie.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt heures

Le présent feuillet clôture la séance du 06 janvier 2025 comportant les délibérations :

**01\_2025 – Décisions budgétaires (BP, DM, BS, CA ...) (7.1) - Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

Prénom et Nom	Signature
Loïc BABARY	
Carole GIRAUD	

